

République Française  
Département Sarthe  
**Commune de Coulongé**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	12

L'an 2024, le 27 Mai à 20 : 00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Coulongé s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE BOUFFANT Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/05/2024.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : M. LE BOUFFANT Yves, Maire, Mmes : JAMIN Catherine, LAMOUREUX Jocelyne, NAÏT ATMANE Florence, MM : BUSSONNAIS Didier, DUFFOUR Hubert, HAMEL Stéphane, MEFFRAY Bernard, POUSSIER Francis, ROBLIN Jean-Pierre, SIMON Bernard, THIELLEUX Pascal

**Absente** : Mme HERBELIN Vanessa,

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de la Sarthe  
Le : 29/05/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
29/05/2024

**A été nommé secrétaire** : Mme JAMIN Catherine

**D20240527-2 –Adressage**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué les engagements de la Loi 3DS.

Un chantier de grande ampleur, initialisé lors du mandat précédent, avait mis en place une numérotation des lieuxdits (accélérer le développement numérique).

Le décret d'application de la loi 3DS nous oblige à changer la base de travail : au lieu de numéroter les lieuxdits il faut nommer l'ensemble voies et numéroter de manière métrique l'ensemble des bâtisses hors bourg avant le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Lors de ce conseil il nous faut délibérer sur les noms de l'ensemble des voies et chemins existants sur la commune.

Un arrêté du Maire permettra de tout numéroter dans un second temps.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT) règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, "dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

**VU** le travail effectué par la commission adressage,

**VU** les nombreux échanges et partages lors de la réunion publique du 22 mai 2024, plus de cinquante personnes ont assistées aux débats.

Le conseil municipal, considérant l'intérêt que représente cette nouvelle dénomination des voies est appelé à délibérer sur le choix des noms des voies :

NOM DE LA VOIE	Lieuxdits desservis	Indications géographique
Allée de Cherbon	2 et 4 Château de Cherbon	De la route de Luché-Pringé - Parcelles D0064-D0762-D0082-D0762-D0077
Chemin de Courbrand	2 Courbrand	Le long des parcelles B0613-B0614-B0842-B0841-B0844-B0840-B0844
Chemin de l'Aubépin	1 Les terres noires 2-4-6 L'Aubépin	Reliant la Route de la Croix Brette à la Route de la Malécarie
Chemin de l'Ogre	La Maison de l'Ogre	Reliant la Route de la Malécarie à la Route de la Foucherie
Chemin de la Belle Étoile	1-3-5 La Belle Etoile	De la Route de Pontvallain entre les parcelles D0273 et D0783 jusqu'à la D0270
Chemin des Blanchetières	2 La Petite Blanchetière	De la Route des Blanchetières entre la A0585 et la limite communale jusqu'au A0890
Chemin de la Brosse	2 La Brosse	De la route du Chalet entre la B461 et la limite communale Jusqu'à la B1038
Chemin de la Cadorière	3 et 5 La Cadorière 1 Le Perray	De la Route de la Houssaie entre B0281 et B0272 vers la Route de Vaas
Chemin de la Cherbonnellerie	1 et 2 La Cherbonnellerie 5 et 3 La Croix-Quartereau	Entre le Chemin des Banques et la Route de la Croix-Quartereau
Chemin de la Chervellerie	4 La Chervellerie	De la Route des Caves entre D0303 et D0700 jusqu'à D0696
Chemin de la Colinière	1-3-5-7et 9 La Colinière	De la Route de Pontvallain entre la A0113 et la limite de commune jusqu'à la A1047
Chemin de la Grassière	1-3 La Grassière L'arboretum C550	De la Route de la Croix-Brette C0076 au Chemin de l'Ogre
Chemin de la Guittière	2 La Guittière	De la Route de Vaas entre B0893 et B0297 vers la Route de la Houssaie
Chemin de la Monchevallerie	2 La Boorière 1 La Monchevallerie	De la route de Luché-Pringé entre D0637 et D0635 vers D0004
Chemin de la Piquerie	1-3-5 La Piquerie	De la route des Rigaudières entre A271 et A 437 Parcelles A270-A438-A7814 et A782



NOM DE LA VOIE	Lieuxdits desservis	Indications géographique
Chemin de la Picoterie	4 La Picoterie	De la route des Maisons Rouges entre A0503 et A0827 vers la Route D44Bis entre A0831 et A0823
Chemin de la Pontvellerie	6 et 4 La Pontvellerie	De la Route de la Croix Brette Vers le Chemin des Banques
Chemin de Vaumarin	1 Vaumarin	De la Route de Luché-Pringé – Parcelles C0012-C0540
Chemin des Banques	2 Les Banques	De la Croix Brette entre D0582 et D0541 vers la Route des Caves entre D0553 et D0777
Chemin des Fergeaux	Néant	De la Route de Sarcé entre les parcelles B0108 et A0724 jusqu'à la route des Blanchetières face au chemin du Ronceray
Chemin des Hérissons	6 Les Hérissons	De la Route des Hérissons entre la B0937 et la B0872 jusqu'à la B0856
Chemin de la Couperie	2 Le Petit Bois 2 La Couperie	De la route des Rigaudières entre A0461 et A0463 jusqu'à A0397
Chemin du Ronceray	1 Le Gennetay 2 Le Ronceray	De la Route de Sarcé A0546 vers la Route des Blanchetières
Espace Philippe d'Argenlieu	La voie Douce La Station d'épuration	De la place de l'Eglise vers la rue du Louvre B0047 B1023 B1019
Impasse des Caves	14 rue de Saint Hubert 2 et 4 impasse des caves	De la Route de la Croix Brette – B0734
Impasse des Tilleuls	Néant	De la rue des acacias entre le 5 et le 7 jusqu'à la parcelle B0893
Impasse des Varennes	2-4 et 6 La Varenne	De la route du Petit Perray au niveau de la B0375-B0374 vers la B0738 (Future parcelle B1073)
Impasse des Vignes	2-4-8-10 et 5 impasse des Vignes [inchangés]	De la rue des acacias entre le 15 et le 13 jusqu'entre les parcelles B0810 et B0811
Impasse du Champ de la vigne	2-6-4 Les champs de la Vigne	De la Route de la Croix-Brette - ParcelleD776
Impasse du Pré	Parking de la Mairie Container Ordures Ménagères	A l'intersection entre la rue de l'Ancienne Poste et la Route des Maisons Rouges – Parcelle B971

NOM DE LA VOIE	Lieuxdits desservis	Indications géographique
Parking de l'école	City Stade	Parcelle B0902
Place de l'Eglise	2-4-6-1-5 Place de l'Eglise [inchangés]	De la rue de la Mairie le long de la B0053-0054-0055-B0056-B0050-B1006-B0052-B0047-B1007-Retour rue de la mairie
Route d'Aubigné-Racan	1 La Ferme des Aiguebelles	De la Route de Vaas entre B0679 et B0234 (continuité de la route du Chalet) jusqu'à la limite communale entre B0147 et B0148
Route D44Bis	2 La Petite Gilardière 1-2-3 Bel Air Le Château d'eau	De la Route de Pontvallain entre la D0597 et la D0664 jusqu'à la limite communale (à côté de la A0796) le long de la départementale 44Bis
Route de Chenon	1 Le Chalet 2 La Fontaine de Chenon	De la Route du Chalet entre B0403 et B1032 à la Route de Vaas
Route de Vaas	1 Le Pavillon 1-3-5 Les Aiguebelles 2 Le Petit Couvent 2 Le Grand Couvent 1Le Pré Long 1 La Boudevinière 1 Le Pré 2 L'Ardrier 1La Braudière 1 Chenon (Le Moulin de Chenon)	Dans la continuité de la rue du Louvre à partir de la parcelle B0893 jusqu'à la limite communale (à côté de la B0432) le long de la départementale 76
Route de la Croix Brette	23 rue de Saint Hubert 2 Saint Hubert 2 Le Champ des vignes L'ancien vestiaire 2 Les Terres Noires (salle Auguste DELAPORTE)	A partir du monument aux mort et de la jonction des parcelles B0003 et B0734 Le long de la départementale 76 Jusqu'à la départementale 307
Route de la Croix-Quartereau	Néant	De la Route des Maisons Rouges dans la continuité du Chemin de la Charbonnerie, entre A 760 et A851 vers la Route des Rigaudières entre le A0663 et le A0755

NOM DE LA VOIE	Lieuxdits desservis	Indications géographique
Route de la Ferdrie	17-19-21 rue de Saint Hubert 1 La Garenne 4-6-8-10-12 La Braudière 1 Les Florides 1-3 Les Lilas 2-4 Le Grésillon 1 Le Chardonneret 3-5-6 Le Mortier 2 Le Fourgontier 2-4 Le Verger 1-2 Le Tertre Rouge Relais de Chasse de la Maison Neuve	De l'intersection avec la croix Brette et la Rue de Saint Hubert (N°15) Jusqu'à la limite communale entre B0621 et C0364
Route de la Foucherie	Le Champ de la Garenne 1 La Foucherie 1 Vaubénard 2 La Noiras	De la route de la Ferdrie entre C0108 et C0107 Jusqu'à la Route du Lude en limite communale Au niveau de la C0428
Route de la Gilardière	8-10 La Belle Etoile 1 La Petite Gilardière	De la Route de Pontvallain entre A0242 et A0519 Jusqu'à la Route D44Bis et la Route de Vaurobert
Route de la Harrarie	Les Hongras 1-3-2 La Harrarie	De la Route des Maisons Rouges entre D0424 et D0309 jusqu'à la Route des Caves
Route de la Houssaie	2 La Butte 2 La Grand Houssaie 2-4 La Houssaie 1-2La Cadorière 4 La Petite Cadorière 4 La Cadorière 2-4-1 Le Bel-Air de la Cadorière 2 Les Moreaux 6 Les Mollières 2 Le Carrefour 1 Les Courtries 2-4-1 La Bretonnière	De la Route de la Ferdrie entre B0775 et B0725 Jusqu'à la Route du Chalet entre B0857 et B0918
Route de Luché-Pringé	2 Courbrault	De la Route de Mansigné Entre C0009 et D0635 jusqu'à la limite communale entre C0569 et D0723
Route de Malécarie	« C0528 » 1 Le Petit Vaugard 2-4 La Maissonette 1 Le Grand Vaugard 1 La Malécarie	De la Route de la Croix Brette entre C0554 et C0074 Jusqu'à la route du Lude (départementale 307) entre C0227 et C0232



NOM DE LA VOIE	Lieuxdits desservis	Indications géographique
Route de Mansigné	1-3 La Croix Brette 2-3 Le Sablon	De l'intersection de la Route de la Croix Brette avec la départementale 307 entre C0010 et D0671 jusqu'à la limite communale entre D0009 et D0085
Route de Pontvallain	7 La Croix Brette 2 Les Grands Champs 5 La Croix Brette 2-1 Les Maisons Rouges 1 La Pierre Blanche 4-6 La Belle Etoile (1 ou 3 La Belle Etoile D273) 2-4 La Pelouse 1 Le Cheneau 1-3-6-8 Le Ruisseau 2 La Maison Neuve	La Départementale 307 à partir de l'intersection route de la Croix Brette – Route de Mansigné entre les parcelles D0544 et D0671 jusqu'à la limite communale entre D0121 et A0113 où commence le Chemin de la Colinière
Route de Sarcé	1 Les Joncs 1 Sam Suphi 2 La Chaussée 2 La Croix du Perray 2 L'Épinay	Dans la continuité de la rue de la mairie à partir de la parcelle B0319 jusqu'à la limite communale la pointe de la A0546 (Chemin du Ronceray)
Route de Vaurobert	1-3-2 Fassé 2-4 Vaurobert	De la Route de Pontvallain entre A1048 et A213 jusqu'à la Route D44Bis entre A0069 et A1012
Route des Blanchetières	4 L'Épinay 2 La Blanchetière	De la Route de Sarcé entre la A0807 et la A0538 jusqu'à la limite communale
Route des Caves	1 La Pontvellerie 2 Le Bois Martine 1-3-5 Les Perrières 2 La Chervellerie 2 La Cave	De la Route des Cave entre D0517(Cimetière) et D0516 Jusqu'à la route de Pontvallain entre D0295 et D0294
Route des Grandes Maisons	2-4 Les Grandes Maisons 2-4 Les Fougerolles 2 Les Haies	De la route D44Bis entre A0050 et A0293 jusqu'en bout de commune en longeant sur la droite les parcelles A0896 puis A0319
Route des Hérissons	1-2-3-4-5-8-10-12 Les Hérissons	De la Route de la Houssaie entre la B0992 et B0986 vers la Route du Chalet entre la B0485 et la B0757

NOM DE LA VOIE	Lieuxdits desservis	Indications géographique
Route des Maisons Rouges	5 rue de l'ancienne Poste 1 La Durellerie 1 La Nouzillère 1 La Promenade 1-2-7-9 La Croix Quartereau 2 Canaries 1 Les Ongras 1 Le Pré des Guinaudes 2 La Picoterie 2 La Gilardièrre 2 La Belle Etoile	La départementale D188 Bis de l'intersection de la rue de l'ancienne poste à l'impasse du Pré
Route des Mollières	2-4 Les Mollières	De la Route de Vaas entre B0378 et B0974 jusqu'à la Route de la Houssaie entre B0398 et B0836
Route des Rigaudières	2 Les petites rivières 1 Les Rivières 2-6-8-12 Les Rigaudière	De la route de Sarcé entre A787 et A678 Jusqu'à la Route D44 Bis entre A269 et A272
Route des Rosiers	4 Les Rigaudières 1Le carrefour des rosiers 1Les Rosiers	De la route des Rigaudières A956 et A454 jusqu'à A328
Route du Chalet	3-1 Le Challet 2La Hallerie 2 La Blottière	De la route de Vaas à la limite communale chemin de Courbrand
Route du Gennetay	2-3-5-7 et 9 Le Gennetay	De la Route de Sarcé entre les parcelles A0871 et A0545 jusqu'à la limite communale (A0555)
Route du Lude	1 L'aubépin 1 La Girondièrre 1 La Jarrière	La départementale 307 de l'intersection La croix brette jusqu'à la limite communale - route de Foucherie
Route du Mortier	2-1-4 Le Mortier Entrée de la ferme des Parpagnas	Route de la Foucherie à la route de la Ferdrie
Route du Petit Perray	8 La Varenne 1 Le Petit Perray	De la Route de Vaas entre la B0380 et la B0665 jusqu'à la Route de la Houssaie entre la B407 et la B402
Rue de l'Ancienne Poste	1-3 rue l'ancienne Poste	De la rue de Saint entre B0010 et B0027 suivant la départementale D188Bis Jusqu'à l'impasse du Pré
Rue de la Mairie	1-3-5-7-9-11-13-15-17-19-21 rue de la Mairie 2-2Bis-4-6-8-12 rue de la Mairie	De L'intersection de la Rue de Saint Hubert et de la rue de l'ancienne Poste à la fin de la Parcelle B0042

NOM DE LA VOIE	Lieuxdits desservis	Indications géographique
Rue de Saint Hubert	1Bis rue du Louvre 3-5-7-9-11-13-15 rue de Saint Hubert 2-4-6-8-8Bis-10-12 rue de Saint Hubert	De L'intersection de la rue de la Mairie et de la rue de l'ancienne Poste à l'intersection de la route de la Ferdrie et de la route de la Croix Brette
Rue des Acacias	2-4-6-8-10-12-16 Rue des Acacias 1-3-5-7-9-11-13-15-17-19-21-23-25-27 Rue des Acacias [Inchangés]	De la Rue du Louvre entre la B0802 et la B0828 à la route de la Ferdrie B1076 et la B0307
Rue du Louvre	1-3-5-7-9-9Bis-11-13 rue du Louvre 2-4-6-8-10 rue du Louvre [Inchangés]	De la Rue de la Mairie entre les parcelles B0767 et B0686 jusqu'au bout de la parcelle B1036 où commence la Route de Vaas
Square Patrick COUPELLE 1961-2021	Néant	Parcelle B1006

**Le conseil est appelé à se prononcer.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**Approuve** les noms attribués à l'ensemble des voies ci-dessus

**Décide :**

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de la commune avant le 1<sup>er</sup> juin 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

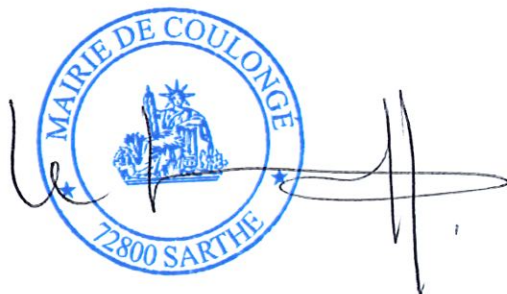
En mairie, le 28/05/2024

Le Maire

Yves LE BOUFFANT

Le secrétaire de séance

JAMIN Catherine



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jamin', is written on the page.